

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-4000

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) - Décision modificative des autorisations de programme et des autorisations d'engagement au titre de l'année 2013

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touléron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Palleja, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013**Délibération n° 2013-4000**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) - Décision modificative des autorisations de programme et des autorisations d'engagement au titre de l'année 2013**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon finance, depuis l'année 2001, ses projets d'investissements avec des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Les autorisations de programme sont des enveloppes budgétaires pluriannuelles qui permettent d'engager pour plusieurs années des dépenses en faveur de la réalisation des projets de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI).

Les crédits de paiements sont la contrepartie annuelle des autorisations de programme dans la mesure où il s'agit de leur déclinaison sur les différents exercices de réalisation des projets.

Ainsi, les crédits de paiements constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées au cours d'une seule année.

Conformément à la nomenclature budgétaire et comptable en vigueur, les autorisations de programme et leurs crédits de paiement font l'objet d'un vote du Conseil de communauté lors de l'approbation du budget primitif et, le cas échéant, lors de l'adoption des décisions modificatives en cours d'exercice.

La révision annuelle du vote des autorisations de programme permet de déterminer le montant maximum des financements pluriannuels nouveaux que la Communauté urbaine peut engager en faveur des projets de la PPI au cours d'une année.

Le 14 janvier 2013, le Conseil de communauté a ainsi délibéré sur la révision du montant des autorisations de programme et de leurs crédits de paiements.

L'autorisation budgétaire pluriannuelle des autorisations de programme a alors été fixée globalement en charge nette à 450 M€ et s'est répartie de la manière suivante en M€ :

Budgets	Autorisation de programme votée en dépenses	Autorisation de programme votée en recettes
principal	453,3	51,52
annexe des eaux	19,25	2,76
annexe de l'assainissement	32,07	0,38
annexe du restaurant communautaire	0,02	0
Total	504,66	54,66

1° - La révision, par décision modificative, du montant des autorisations de programme et crédits de paiement afférents pour 2013.

Dans le cadre du pilotage des investissements inscrits à la PPI, un nouveau travail d'évaluation des besoins de financement des projets tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiements a été fait à l'intérieur de chacune des directions opérationnelles de la Communauté urbaine en collaboration étroite avec la direction des finances.

Ce nouveau dialogue de gestion a permis aux équipes opérationnelles d'exprimer leurs nouveaux besoins issus de l'évolution de la réalisation des projets et d'ajuster en conséquence la prévision budgétaire des autorisations de programme.

Ainsi, il a pu notamment être identifié des besoins nouveaux en autorisations de programme de recettes de l'ordre de 14 M€ en dépassement des estimations faites lors du budget primitif.

Ces recettes nouvelles sont prises en compte dans le cadre de l'actuelle décision modificative ainsi que l'ajustement des volumes d'autorisations de programme en dépenses à 519 M€ tout en respectant le cadrage de 2013.

Tous budgets confondus et par programme, la révision des autorisations de programme fait l'objet de la décision modificative qui suit (en M€):

Programme	Autorisation de programme dépense votée le 14 janvier 2013	Mouvement de décision modificative (DM) en dépense	Autorisation de programme dépense proposée en DM	Autorisation de programme recette votée le 14 janvier 2013	Mouvement de DM en recette	Autorisation de programme recette proposée en DM
P01 - Développement économique local	11,95	- 1,85	10,10	0,10	0,00	0,10
P02 - Rayonnement national et international	4,66	8,06	12,72	0,04	0,20	0,24
P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux	27,78	- 20,20	7,57	0,82	0,55	1,37
P04 - Tourisme	0,01	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
P06 - Aménagements urbains	72,89	- 9,55	63,34	7,44	11,02	18,46

Programme	Autorisation de programme dépense votée le 14 janvier 2013	Mouvement de DM en dépense	Autorisation de programme dépense proposée en DM
P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière	25,86	0,64	26,50
P08 - Transports urbains	7,69	6,60	14,29
P09 - Création, aménagement et entretien de voirie	120,98	- 0,73	120,25
P10 - Parcs de stationnement	0,77	0,16	0,93
P11 - Signalisation et accessibilité de la voirie	4,82	- 0,14	4,68
P12 - Ouvrages d'art et tunnels	53,31	30,09	83,40
P13 - Haltes fluviales	0,10	0,94	1,05
P14 - Soutien au logement social (y/c foncier)	69,41	- 2,54	66,87
P15 - Logement parc privé	0,00	2,64	2,64
P16 - Accompagnement des gens du voyage	0,56	- 0,37	0,19
P17 - Politique de la ville	35,74	- 4,89	30,84
P18 - Incendie et secours	2,09	0,00	2,09
P19 - Assainissement	23,37	1,58	24,95
P20 - Eau potable	18,73	8,11	26,84
P21 - Eaux pluviales et ruissellement	8,18	- 0,80	7,38
P22 - Cimetières et crématoriums	0,50	- 0,03	0,47
P24 - Nettoyement	1,24	- 0,25	0,99
P25 - Déchets	10,33	5,19	15,52
P26 - Lutte contre les pollutions	1,04	0,43	1,47
P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels	2,53	- 0,83	1,70
P28 - Fonctionnement de l'institution	24,91	- 3,21	21,70
Totaux	529,45	19,06	548,51
<i>Totaux hors mouvements pour ordre</i>	<i>504,66</i>	<i>14,71</i>	<i>519,37</i>

Autorisation de programme recette votée le 14 janvier 2013	Mouvement de DM en recette	Autorisation de programme recette proposée en DM
11,50	0,00	11,50
0,10	0,81	0,90
18,27	- 1,24	17,03
0,76	0,00	0,76
0,00	0,00	0,00
5,37	- 2,98	2,39
0,00	0,00	0,00
22,97	- 0,07	22,90
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
1,90	0,16	2,05
0,00	0,00	0,00
0,73	3,70	4,42
7,12	3,81	10,94
0,29	0,00	0,29
0,14	-0,00	0,14
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,92	0,41	1,33
0,50	0,00	0,50
0,49	2,71	3,19
79,45	19,06	98,51
<i>54,66</i>	<i>14,71</i>	<i>69,37</i>

L'évolution du montant des autorisations de programme par budget est proposé comme suit (en M€) :

Budgets	Budget primitif		Décision modificative	
	Autorisation de programme votée en dépenses	Autorisation de programme votée en recettes	Autorisation de programme votée en dépenses	Autorisation de programme votée en recettes
principal	472,43	70,63	481,12	82,18
annexe des eaux	24,57	8,08	33,67	11,90
annexe de l'assainissement	32,42	0,73	33,68	4,42
annexe du restaurant communautaire	0,02	0	0,04	0,01
Total	529,44	79,44	548,51	98,51
<i>Total hors mouvements pour ordre</i>	<i>504,66</i>	<i>54,66</i>	<i>519,37</i>	<i>69,37</i>

L'état détaillé des autorisations de programme révisées au titre de l'exercice 2013 est annexé à la présente délibération.

2° - Les autorisations d'engagement du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD)

Pour le fonctionnement, la réglementation prévoit, à l'instar des autorisations de programme de la section d'investissement, la possibilité de voter des autorisations d'engagement afin de prévoir et autoriser l'engagement pluriannuel de certaines dépenses.

La Communauté urbaine a décidé de gérer son budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe avec des autorisations d'engagement/crédits de paiement depuis 2010.

Ce budget retrace les dépenses et recettes des opérations d'aménagement, d'allotissements et de viabilisation de terrains destinés, à terme à la revente, dont l'administration relève d'une régie directe de la Communauté urbaine sans concession à un aménageur.

Conformément au cadre de l'instruction budgétaire et comptable M14, les opérations du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe ne figurent pas au patrimoine de la collectivité et font l'objet d'un suivi par comptabilité de stock en section de fonctionnement.

L'équilibre des opérations figurant au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe en dépenses et recettes est assuré par une participation du budget principal en cas de déficit au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe et, inversement, par un reversement du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe au budget principal en cas d'opération excédentaire.

Par symétrie de la gestion au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, des autorisations d'engagement sont également ouvertes au budget principal afin d'assurer, pour chacune des opérations, le suivi pluriannuel des participations et reversements d'équilibre.

Lors de l'adoption du budget primitif 2013, il n'était pas prévu de financer de nouvelles opérations au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe.

La révision de la programmation des projets à lancer permet d'identifier, aujourd'hui, un besoin nouveau concernant la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Soie à Villeurbanne.

Pour faire face au financement tel qu'il ressort du bilan prévisionnel du projet, une autorisation d'engagement de 50,6 M€ (hors prise en charge du déficit et reversement) est prévue en dépenses et en recettes dont 2,07 M€ au titre de la participation d'équilibre versée par le budget principal.

A la décision modificative, les autorisations d'engagement et leurs crédits de paiement 2013 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe et du budget principal sont prévues comme suit :

			Mouvements de décision modificative	
Budget	Sens	Nature dépenses ou recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement 2013
Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD)	Dépenses	achats stockés de terrains à aménager - autres opérations d'aménagement urbain	10 823 300,00	2 422 865,97
		études et prestations stockées - autres opérations d'aménagement urbain	2 746 823,00	250 000,00
		voiries secondaires stockées - autres opérations d'aménagement urbains	37 029 477,00	155 500,00
		reversement excédent	8 429 230,00	
	Total dépenses		59 028 830,00	2 828 365,97
	Recettes	ventes de terrains aménagés stockés - autres opérations d'aménagement urbain	27 081 244,00	
		subventions et participations des communes membres du groupe à fiscalité propre (GFP) - autres opérations d'aménagement urbain	517 606,00	
		subventions et participations d'autres organismes - autres opérations d'aménagement urbain	23 000 750,00	
		prise en charge déficit	8 429 230,00	<u>2 828 365,97</u>
	Total recettes		59 028 830,00	2 828 365,97

Budget principal	Dépenses	subventions exceptionnelles de fonctionnement - autres opérations d'aménagement urbain	2 070 421,00	
		déficit des budgets annexes à caractère administratif	8 429 230,00	<u>2 828 365,97</u>
	Total dépenses		10 499 651,00	2 828 365,97
	Recettes	excédent des budgets annexes à caractère administratif	8 429 230,00	
	Total recettes		8 429 230,00	

L'état détaillé des autorisations d'engagement révisées au titre de l'exercice 2013 est annexé à la présente délibération.

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Décide la mise à jour, par décision modificative, au titre de l'exercice 2013, des autorisations de programme (AP) en dépenses et en recettes comme suit :

Budget principal	Dépenses	Recettes
• P01 - Développement économique local	10 099 088	100 000
• P02 - Rayonnement international	12 721 241	240 480
• P03 - Enseignement supérieur et recherche	7 571 751	1 365 000
• P04 - Tourisme	11 057	3 114
• P06 - Aménagements urbains	61 477 019	18 293 225
• P07 - Réserves foncières	26 503 590	11 500 000
• P08 - Transports urbains	14 287 266	904 000
• P09 - création, aménagement et entretien de voirie	115 279 066	16 764 806
• P10 - Parcs de stationnement	932 909	760 872
• P11 - Signalisation et accessibilité	4 678 006	
• P12 - Ouvrages d'art et tunnels	83 397 563	2 392 800
• P13 - Haltes fluviales	1 049 225	
• P14 - Soutien au logement social	66 871 338	22 896 301
• P15 - Logement parc privé	2 642 028	
• P16 - Gens du voyage	190 000	
• P17 - Politique de la ville	28 648 724	2 008 497
• P18 - Incendie et secours	2 090 000	
• P21 - Eaux pluviales ruissellement	6 072 252	285 000
• P22 - Cimetières et crématoriums	470 059	135 611
• P24 - Nettoyement	985 500	
• P25 - Déchets	15 520 801	
• P26 - Lutte contre les pollutions	1 473 130	1 329 601
• P27 - Espaces naturels	1 699 046	500 000

• P28 - Fonctionnement de l'institution	16 448 998	2 700 000
Total budget principal	481 119 661	82 179 307

Budget annexe des eaux	Dépenses	Recettes
• P06 - Aménagements urbains	705 074	166 840
• P09 - création, aménagement et entretien de voirie	1 666 863	267 748
• P17 - Politique de la ville	390 012	45 300
• P20 - Eau potable	26 843 239	10 935 115
• P28 - Fonctionnement de l'institution	4 070 904	488 400
Total budget annexe des eaux	33 676 093	11 903 403

Budget annexe de l'assainissement	Dépenses	Recettes
• P06 - Aménagements urbains	1 158 949	
• P09 - création, aménagement et entretien de voirie	3 306 785	
• P17 - Politique de la ville	1 804 397	
• P19 - Assainissement	24 952 175	4 422 701
• P21 - Eaux pluviales ruissellement	1 310 000	
• P28 - Fonctionnement de l'institution	1 144 918	
Total budget annexe de l'assainissement	33 677 225	4 422 701

Budget annexe du restaurant communautaire	Dépenses	Recettes
• P28 - Fonctionnement de l'institution	38 000	5 568

2° - Décide la mise à jour, par décision modificative, au titre de l'exercice 2013, des autorisations d'engagement en dépenses et en recettes comme suit :

Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	Dépenses	Recettes
• P06 - Aménagements urbains	59 028 830	59 028 830

Budget principal	Dépenses	Recettes
• P06 - Aménagements urbains	10 499 651	8 429 230

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.